

**insociabilité.** sf. Caractère d'une personne insociable.

**insociable.** adj. 2 g. Avec qui on ne peut avoir de société ou vivre.

**insolation.** sf. Action d'exposer au soleil. || Maladie causée par un soleil trop ardent.

**insolennement.** adv. Avec insolence.

**insolence.** sf. Hardiesse irrévérencieuse. || Action, parole insolente.

**insolent, ente.** adj. (l. *insolens*, qui n'est pas dans la coutume.) Qui se porte à des hardieses contraires aux bienséances, au respect. || Qui se met au-dessus des autres et cherche à humilier. || S. Personne insolente. || SYN. *Impertinent, effronté, hautain, arrogant.*

**insolite.** adj. 2 g. (l. *in*, priv.; *solitus*, accoutumé.) Contraire à l'usage, aux règles.

**insolubilité.** sf. Caractère de ce qui est insoluble.

**insoluble.** adj. 2. Qui ne peut se dissoudre. || Fig. Qu'on ne peut résoudre, expliquer.

**insolvabilité.** sf. Impuissance de payer.

**insolvable.** adj. 2 g. Qui n'est pas soluble, qui ne peut payer ses dettes.

**insomnie.** sf. (l. *in*, priv.; *somnus*, sommeil.) Privation, absence de sommeil.

**insondable.** adj. 2 g. Qui ne peut être sondé. || Fig. Qu'on ne peut expliquer.

**insouciance.** sf. Caractère d'une personne insouciant.

**insouciant, ante** ou **insoucieux, euse.** adj. Qui n'a souci de rien, qui ne s'affecte de rien.

**insoumis, ise.** adj. et s. Non soumis. || Sm. Jeune soldat qui, ayant reçu son ordre de route, ne s'est pas rendu à sa destination dans le délai fixé.

**insoumission.** sf. Défaut de soumission.

**insoutenable.** adj. 2 g. Qu'on ne peut soutenir, défendre. || Qui choque extrêmement.

**inspecter.** va. (l. *in*, sur, dans; *speciare*, regarder.) Examiner, contrôler avec autorité ou en vertu d'une mission.

**inspecteur, trice.** s. Personne dont la fonction est d'inspecter et de faire des rapports à l'autorité supérieure : *inspecteur des finances, d'académie, inspecteur primaire.*

**inspection.** sf. Action d'inspecter, de contrôler. || Fonction, place d'inspecteur.

**inspirateur, trice.** adj. et s. Qui inspire. || *Anat.* Qui concourt à l'inspiration : *muscles inspirateurs.*

**inspiration.** sf. Action d'inspirer, de faire naître une pensée. || Sentiment, pensée qui anime le poète, l'artiste. || État, mouvement de l'âme inspirée, éclairée de Dieu : *l'inspiration des prophètes.* || *Anat.* Action par laquelle l'air entre dans les poumons. || CTR. *Expiration.*

**inspiré, ée.** adj. et s. Qui a reçu l'inspiration.

**inspirer.** va. (l. *in*, dans; *spirare*, souffler.) Souffler, agir dans le cœur ou l'esprit, en parlant de la divinité : *Dieu l'inspire.* || Donner de l'enthousiasme : *la vue de l'océan m'inspire.* || Faire naître une pensée, un sentiment : *inspirer l'amour du travail.* || Faire entrer l'air dans les poumons. || S'INSPIRER. vpr. Recevoir l'inspiration. || SYN. *Insinuer, suggérer.*

**Inspruck.** 20 000 h. V. d'Autriche, capit. du Tyrol, sur l'Inn;  $\infty$  sur le chemin de fer de Verone à Munich. (*Carte, V. Pl. VI.*)

**instabilité.** sf. Défaut de stabilité.

**instable.** adj. 2 g. Qui n'est pas stable, ferme ou durable.

**instablement.** adv. D'une manière instable.

**installation.** sf. Action d'installer ou par laquelle on est installé. || Arrangement intérieur d'une maison.

**installer.** va. Mettre en possession d'une place, d'un emploi. || Mettre en place, établir dans qq. endroit : *installer une pompe.*

**instamment.** adv. Avec instance.

**instance.** sf. (l. *instans*, qui se tient sur) Sollicitation pressante. || Demande, poursuite en justice. || *Tribunal de 1<sup>re</sup> instance*, celui qui connaît des contestations civiles qui sont au-dessus de la compétence du juge de paix.

**instant.** sm. Très petit espace de temps. || SYN. *Moment.* || *A l'instant, aussitôt.* || *A chaque instant*, sans cesse.

**instant, ante.** adj. (l. *in*, sur; *stans*, qui se tient debout.) Qui se fait avec instance : *prêtre instant.* || Très proche : *danger instant.* || SYN. *Pressant, imminent.*

**instantané, ée.** adj. Qui ne dure qu'un instant, qui se produit soudainement.

**instantanéité.** sf. Caractère de ce qui est instantané.

**instantanément.** adv. D'une manière instantanée.

**instar (à l').** loc. prép. (l. *ad instar.*) A la manière, à l'exemple de.

**instauration.** sf. Etablissement.

**instaurer.** va. (l. *instaurare.*) Établir, fonder.

**instigateur, trice.** s. Qui incite ou pousse à faire une chose.

**instigation.** sf. Incitation vive et pressante. || SYN. *Suggestion, sollicitation.*

**instiguer.** va. (l. *instigare.*) Exciter, pousser à.

**instillation.** sf. Action d'instiller.

**instiller.** va. (l. *in*, dans; *stilla*, goutte.) Faire couler goutte à goutte.

**instinct.** sm. [tin.] (l. *instigare*, pousser à.) Mouvement naturel et irréfléchi qui pousse à faire une chose : *l'instinct seul dirige les animaux.* || Fig. Grande aptitude, propension irrésistible : *avoir l'instinct de la musique.*

**instinctif, ive.** adj. Qui naît de l'instinct : *mouvement instinctif.*

**instinctivement.** adv. Par instinct.

**institer.** va. (l. de *in*, sur; *statuere*, établir.) Former, fonder une chose nouvelle : *institer une fête.* || Établir en charge, en fonction. || Nommer son héritier par testament. || SYN. *Fonder, établir.*

**institut.** sm. Constitution, règle d'un ordre religieux. || L'ordre même. || Titre de certaines sociétés savantes. || *Institut de France*, société savante comprenant les cinq académies.

**Institutes.** sf. pl. Ouvrage élémentaire qui renferme les principes soit du droit romain, soit du droit commun : *les Institutes de Justinien.*

**instituteur, trice.** s. Qui institue, qui fonde : *instituteur d'un ordre religieux.* || Personne qui donne l'instruction primaire.

**institution.** sf. Action d'instituer, d'établir. || Chose instituée : *pieuse institution.* || Maison d'éducation : *l'institution des sourds-muets.*

**instructeur.** sm. Celui qui instruit. || Chargé d'exercer les jeunes soldats. || ADJ. *Capitaine instructeur.*

**instructif, ive.** adj. Chose qui instruit : *lecture instructive.*

**instruction.** sf. Action d'instruire, de dresser à qq. chose. || Notions, connaissances acquises : *avoir de l'instruction.* || Leçons, préceptes que l'on donne pour instruire : *l'Évangile nous donne de salutaires instructions pour la vie.* || Ordres, renseignements donnés : *le ministre a donné ses instructions.* || Tout ce qui est nécessaire pour juger une cause : *instruction d'un procès.* || *Juge d'instruction*, magistrat chargé d'informer sur les crimes ou délits.

**instruire.** va. (l. *instruere*, bâtir.) Pourvoir de connaissances, donner des leçons. || Informer, avertir : *être instruit de ce qui se*